



UNION SPORTIVE DE CHAMBRAY

Siège Social : Mairie de CHAMBRAY LES TOURS

Chambray les Tours, le 05 SEPT 2019

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Madame, Monsieur,

Vous êtes invités à l'Assemblée Générale Ordinaire l'UNION SPORTIVE DE CHAMBRAY Section VOLLEY BALL

Le samedi 23 SEPTEMBRE 2019 à 18h00

Au pôle sportif de CHAMBRAY

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'AG 2017-2018
- Rapport moral saison 2018-2019
- Présentation des comptes de la saison 2017-2018 et 2018-2019 (informatif)
- Projets 2019 - 2020
- Election des membres du bureau
- Questions diverses

La présence de chacun des membres de la section est indispensable. En cas d'empêchement, pensez à signaler votre absence, transmettre vos pouvoirs à un autre adhérent et faire passer vos questions éventuelles à l'aide du coupon ci-dessous.

Recevez nos salutations sportives.

Le Bureau.

*USC Volley-Ball – Gymnase Camille Danguillaume, Rue Rolland-Pilain
37170 CHAMBRAY-LES-TOURS*

Site web: <http://uschambray-volley.fr>

POUVOIR

Je soussigné (e) _____ Prénom : _____

Demeurant : _____

Donne pouvoir à

M. Mme _____ membre de la Section Volley Ball.

Fait à _____

Le _____

Signature.

Mairie de CHAMBRAY LES TOURS

CANDIDATURE

Je soussigné (e) _____ Prénom : _____

Demeurant : _____

Souhaite être candidat au bureau de la section volley-ball

Fait à _____

Le _____

Signature.

Mairie de CHAMBRAY LES TOURS

- La candidature doit être remise à la section volley-ball **avant le 20 septembre 2019.**
- Vous pouvez la remettre soit à un membre du bureau actuel, soit dans la boîte aux lettres.
- Les statuts de la section sont disponibles et consultables au secrétariat de l'USC.

USC Volley-Ball – Gymnase Camille Danguillaume, Rue Rolland-Pilain

37170 CHAMBRAY-LES-TOURS

Site web: <http://uschambray-volley.fr>

Qui peut devenir membre du bureau?

- Un adhérent de la section volley-ball âgé de 16 ans au moins,
- Un adhérent de la section volley-ball de nationalité française,
- Un adhérent de la section volley-ball titulaire depuis plus d'un an d'une licence correspondant au sport pratiqué par la section,
- Un adhérent de la section volley-ball membre de la section depuis plus de 6 mois et à jour dans ses cotisations.

Quelles sont les actions du membre du bureau ?

- Il est un interlocuteur privilégié avec les adhérents, l'USC et la Mairie,
- Il participe à la composition des équipes en début de saison,
- Il participe au projet de club,
- Il est force de propositions pour faire évoluer le club.